



## Refus de serrer la main au chef d'établissement

Par **sandrine nauche**, le **23/01/2017** à **21:28**

Bonsoir,

Si un enseignant titulaire dans un collège public refuse de serrer la main de son chef d'établissement (supérieur hiérarchique), est il en faute? quelles sanctions encourt il dans ce cas?

Je précise qu'il agit ainsi avec tous "sans discrimination" et dit simplement bonjour

Merci d'avance,

Par **P.M.**, le **23/01/2017** à **22:22**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...